



Outrage à agent de service public (chauffeur de bus scolaire)

Par **Soda**, le **21/01/2016** à **15:08**

Bonjour,

mon mari vient d'être convoqué à la gendarmerie pour déposer son témoignage suite à une altercation qu'il a eu il y a plus de 3 mois, avec le chauffeur de bus scolaire. Voilà ce qui s'est passé :

Notre fille prend le bus pour se rendre au collège. Un matin, nous avons emmené notre fille jusqu'à l'arrêt de bus. Lorsque nous sommes arrivés, le bus était déjà là, les feux de détresse en fonctionnement, les enfants venaient d'y monter. Le temps que notre fille descende de la voiture, le chauffeur lui faisait signe de le retrouver au prochain arrêt, c'est-à-dire au village suivant. Il a démarré devant elle sans l'autoriser à monter dans le bus, alors que celui-ci était stationné. Pour information, il était 7h23 et le départ du bus est à 7h24. Nous avons donc dû rouler jusqu'au village d'à côté pour que notre fille puisse monter dans le bus. Nous avons demandé au chauffeur pourquoi il avait agit ainsi, il nous a ignoré et a répondu qu'il était l'heure de partir et qu'il ne pouvait pas attendre. Mon mari s'est un peu énervé, il est monté dans le bus pour parler au chauffeur. Il ne l'a pas insulté, mais a parlé fortement.

Nous avons averti le jour même son employeur par courrier. Nous avons reçu un avertissement avant exclusion du bus pour notre fille.

Le chauffeur, de son côté, a porté plainte. Mon mari risque 6 mois de prison et 7500 euros d'amende.

D'autres familles ont eu des soucis avec ce chauffeur qui parle mal aux enfants, conduit imprudemment ... mais aucun n'est monté dans le bus pour lui parler. Là est l'erreur de mon mari car dans le règlement, il est stipulé que nous n'avons pas le droit de monter dans le bus. Je ne sais pas où cela va nous mener et je m'inquiète beaucoup. Pensez-vous que l'on doivent prendre un avocat ? Combien cela va nous coûter ?

Merci de m'avoir lu et merci pour vos conseils.